

Communiqué de presse

Paris, le 24 avril 2025

Modernisation du contrat d'assurance vie Épargne Retraite 2 Plus : de nouvelles conditions avantageuses (0% de frais, taux boosté...), une gamme d'UC revue et un nouveau mandat de gestion pilotée intégrant du non-côté

Épargne Retraite 2 Plus, l'un des contrats d'assurance vie emblématiques d'ASAC-FAPES, fait peau neuve. Lancé en 2007, ce contrat multisupport a déjà convaincu des milliers de sociétaires et a activement contribué à la notoriété de l'association d'épargnants. À la demande des adhérents, il revient aujourd'hui avec plusieurs évolutions majeures, combinant à la fois les avantages d'une assurance vie associative à ceux des contrats 100 % en ligne.

Lancé en 2007 et en partenariat avec Allianz Vie, Épargne Retraite 2 Plus (ER2 Plus) s'est rapidement imposé comme le contrat d'assurance vie associatif de référence. Recherché pour son équilibre entre performance, flexibilité et sécurité, il a séduit plusieurs milliers d'adhérents et a été classé parmi les meilleurs contrats du marché notamment pour le rendement de son fonds en euros cantonné. Il a plusieurs fois été distingué par la presse spécialisée. Côté gestion pilotée, il affiche, selon les profils, une performance cumulée sur 10 ans allant de +37 % à +48,40 % (*performances cumulées depuis 2015, arrêtées au 21/03/2025*).

Suspendu par l'assureur en 2022, ce contrat emblématique fait son retour avec des évolutions adaptées au contexte économique actuel, marqué par les ajustements des taux directeurs, une réglementation en mutation et la recherche d'un équilibre optimal entre rendement et maîtrise des coûts pour les adhérents.

Un contrat associatif avec les codes et l'efficacité des contrats 100 % en ligne

Ainsi, ER2 Plus se positionne comme un véritable contrat patrimonial, réactif et à l'écoute des évolutions du marché et propose des conditions avantageuses qui rivalisent avec les meilleures offres du marché, y compris les contrats 100 % en ligne. Il bénéficie notamment de :

- **0% de frais** sur les versements, arbitrages et transferts ce qui permet de meilleurs rendements et une transparence accrue ;
- Un **bonus exceptionnel de +1 %** de revalorisation sur le fonds en euros cantonné en 2025 et 2026 pour tout versement effectué entre le 22 avril et le 31 décembre 2025 ;

- Une **gamme d'investissements révisée et enrichie** avec 75 supports d'investissement, incluant 25 unités de compte supplémentaires et 3 ETF, triée sur le volet afin d'offrir à l'épargnant des solutions pertinentes et compétitives, dans une démarche pragmatique et réfléchie ;

Les montants investis sur des supports en unités de compte et sur les supports en parts de provision de diversification supportent un risque de perte en capital.

- Une **visualisation de son épargne en ligne**.

Sa gouvernance repose sur des décisions collectives, offrant aux adhérents une participation active à la gestion et aux orientations du contrat. L'objectif reste inchangé : défendre l'intérêt commun, en réinvestissant ou redistribuant les excédents, dans une logique de solidarité entre les membres de l'association.

Un double mandat de gestion pour une diversification accrue

En parallèle, Epargne Retraite 2 Plus s'est enrichi d'une nouvelle gamme de gestions profilées (« gestions sous mandat collectives ») intégrant désormais du non coté (FCPR). Ce double mandat, délégué à Allianz Banque, offre aux souscripteurs le choix entre une gestion diversifiée « classique » et une approche orientée vers des investissements dans l'économie réelle, conformément à la Loi Industrie Verte.

Le **mandat de gestion initial "Convictions"** repose sur quatre profils de risque :

- ASAC 30 Convictions (défensif) : 70 % fonds euros, 30 % unités de compte (UC),
- ASAC 45 Convictions (équilibré) : 55 % fonds euros, 45 % UC,
- ASAC 75 Convictions (dynamique) : 25 % fonds euros, 75 % UC,
- ASAC 90 Convictions (offensif) : 10 % fonds euros, 90 % UC.

Le **second mandat, "Perspectives"**, met l'accent sur l'investissement dans le non coté, avec trois profils intégrant une part croissante d'UC orientées vers l'économie réelle :

- ASAC Défensif Perspectives : 70 % fonds euros, 30 % UC dont 2 % dans le non coté,
- ASAC Équilibre Perspectives : 53 % en fonds euros, 46 % UC dont 4 % dans le non coté,
- ASAC Dynamique Perspectives : 30 % en fonds euros, 70 % UC dont 8 % dans le non coté.

Comme pour la version initiale du contrat, le versement de souscription reste accessible dès 500€. Les souscripteurs peuvent effectuer des versements libres à partir de 150 € ou opter pour des versements programmés à partir de 50 € par mois.

*"Nous avons fait évoluer le contrat ER2 Plus pour le rendre plus attractif et pour répondre aux attentes des épargnants. Réduire les frais, c'est aussi et surtout maximiser le rendement potentiel de l'épargne, précise **Eric Müller-Borle, Président de l'ASAC-FAPES**. Avec la réouverture de ce contrat emblématique, nous nous positionnons parmi les offres les plus compétitives du marché tout en conservant ce qui fait notre ADN à savoir un accompagnement personnalisé et sur-mesure pour tous nos adhérents ».*

À propos d'ASAC-FAPES

L'ASAC-FAPES est un rassemblement d'associations d'épargnants bénévoles en quête de solutions de protection financières adaptées aux besoins de leurs adhérents. Ses contrats d'épargne, d'épargne handicap, de retraite et de prévoyance sont élaborés avec des assureurs de renom (Allianz, Generali, Spirica, CNP Assurances et MGPS) et qui sont, chaque année, récompensés par la presse économique et financière. Depuis plus de 70 ans, ASAC-FAPES accompagne 100 000 adhérents qui lui confient plus de 4.5 Milliards d'€ d'encours.

Les produits sont distribués par le cabinet de courtage Fapes Diffusion, marque appartenant à la Fédération Fapes pour ses associations membres Asac, Audience, Appeir et Tégo, toutes les quatre engagées et animées pour défendre les intérêts de leurs adhérents en s'appuyant sur des valeurs de performance, de prévenance et de solidarité.

www.asac-fapes.fr

[Contact presse - Agence FARGO](#)

Céline CLAMOUR : cclamour@fargo-sachinka.com - 06 46 60 05 45

Yaëlle BESNAINOU : ybesnainou@fargo-sachinka.com - 06 16 83 45 18